

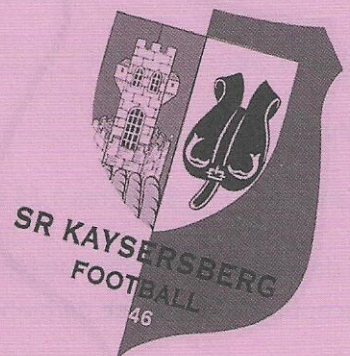
Le Sport Réunis de Kayzersberg
Organise au stade Joseph Aiolfi son

23ème MARCHÉ **Aux PUCES**

RESTAURANT ET BUVETTE SUR PLACE

Renseignements au 06.85.07.45.16 ou nathalie.van-royen@orange.fr

13
SEPTEMBRE
2026



REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE KAYSERSBERG

- Un stand mesure 5 mètres. Tout véhicule dépassant les 5 mètres doit réserver obligatoirement 2 stands ;
- Toutes déclarations et/ou ventes frauduleuses seront sanctionnées ;
- Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs ;
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite ;
- L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le marché ;
- Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite ;
- Toute utilisation / démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante ;
- Les animaux doivent être tenus en laisse ;
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vols ou des accidents qui peuvent survenir dans la manifestation
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct ;
- Toute réservation non accompagnée de son montant et de sa caution ne sera pas prise en considération ;
- Aucun remboursement en cas de désistement ;
- En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge, et peut procéder à l'exclusion.



TALON DE RESERVATION A RETOURNER à : Nathalie TEBANO 44 rue Schossrain 68240 KAYSERSBERG

Accompagné de 2 chèques libellés au nom des **SRK Football de Kayzersberg** : Le règlement + La caution de 8€ (rendue si place libérée propre).

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : Mail :

..... Date de naissance / / Lieu de naissance :

N° de la carte d'identité : Date délivrance :

Lieu délivrance : Immatriculation du véhicule :

Stand : ☐ 5 mètres à 14 euros ☐ 10 mètres à 28 euros

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.

Fait à : Le :

Signature :